



FORMATION

- NON DISCRIMINATION A L'ACCES AU LOGEMENT
- DÉONTOLOGIE
- TRACFIN

PUBLIC :

- Toutes personnes travaillant dans le secteur immobilier, soumises au respect du code de déontologie en application du décret n° 2015-1090 du 28 août 2015

PRÉREQUIS : Connaissances basiques du métier dans l'un des domaines de la transaction, de la gestion ou du syndic (devoirs et obligations)

DURÉE : 8 heures

- 2 heures : Déontologie
- 2 heures : Non-discrimination à l'accès au logement
- 4 heures : Tracfin

DATES OU PÉRIODE : À définir

HORAIRES : De 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h00

NOMBRE DE PARTICIPANTS PAR SESSION :

- Minimum : 1
- Maximum : 20

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

Pour participer à la formation et connaître les modalités d'inscription, veuillez nous contacter par mail contact@tpformation-consulting.com Ou par téléphone 06.15.62.54.73

Inscription à réaliser au plus tard 1 mois avant le démarrage de la formation.

TP Formation & Consulting - Siège : 48 Chemin des Bassins 83440 MONTAUBOUX- Siret : 97905012700013 - APE : 7022Z - mail : contact@tpformation-consulting.com – Tel : 06.15.62.54.73 – Organisme de formation professionnelle continue - NDA N° 93830743583

V1-04/11/2024

LIEU :
A définir

TARIFS :
336 Euros HT / *Stagiaire*

OBJECTIF DE LA FORMATION ET COMPÉTENCES VISÉES

À l'issue de la formation, le participant sera capable de mettre en œuvre les compétences suivantes :

Déontologie :

- Connaître et comprendre les articles du décret n° 2015-1090 du 28 août 2015.
- Être en mesure d'appliquer le code de déontologie dans les métiers de l'immobilier
- Respecter l'obligation de formation de deux heures tous les 3 ans sur ce thème

Non-discrimination à l'accès au logement :

- Être en conformité avec la nouvelle obligation du décret 2020-1259.
- Distinguer la notion de discrimination dans l'activité des métiers de l'immobilier
- Être en mesure de mettre en place des process et savoir comment réagir

Tracfin :

- Conduite de la vigilance KYC (PP/PM/BE)
- Évaluation du risque et vigilance renforcée
- Rédaction/qualité d'une DS ERMES
- Mise en place de procédures internes, registres et traçabilité **RGPD** (*Règlement général sur la protection des données*)

CONTENU

Matin : première partie (Déontologie)

- Comprendre les raisons de la création du code de déontologie
- Le CNTGI, un organisme de contrôle
- **Les 11 articles du décret :**
 - art. 1 : champ d'application
 - art. 2 : éthique professionnelle
 - art. 3 : respect des lois et règlements
 - art. 4 : compétence
 - art. 5 : organisation et gestion de l'entreprise
 - art. 6 : transparence
 - art. 7 : confidentialité
 - art. 8 : défense des intérêts en présence
 - art. 9 : conflit d'intérêts
 - art. 10 : confraternité
 - art. 11 : règlement des litiges

Matin : deuxième partie (Non-discrimination à l'accès au logement)

- Le contexte
- Les textes de lois relatifs à la non-discrimination.
- Comprendre la notion de "discrimination".
- Les différents types de discrimination.
- Les sanctions.
- Exemples de discrimination
- Le rôle du professionnel de l'immobilier
- Que faire ?
- Comment réagir dans le cas de discrimination ?
- Le défenseur des droits
- Le testing

Après-midi : TRACFIN

- Genèse & cadre
- KYC simple et propre PP/PM/BE
- Vigilance renforcée & signaux d'alerte
- DS via ERMES
- Gel des avoirs (SFT) & affichage interne
- Compromis signé en agence
- Synthèse
- Debriefing et Questions/ Réponses
- QCM et questionnaire de satisfaction

MODALITÉS D'ÉVALUATION D'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Evaluation individuelle du profil, des attentes et des besoins du participant avant le démarrage de la formation
- Evaluation des compétences en début et en fin de formation
- Évaluation des connaissances à chaque étape de la formation (mise en situation, jeux de rôles, entretiens avec le formateur, questions / réponses à l'oral)
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant
- Apport théorique et méthodologique : séquences pédagogiques regroupées en différents modules
- Contenus des programmes adaptés en fonction des besoins identifiés pendant la formation.
- Questionnaires, mise en situation et jeux de rôles
- Réflexion et échanges sur cas pratiques
- Retours d'expériences
- Corrections appropriées et contrôles des connaissances à chaque étape, fonction du rythme de l'apprenant mais également des exigences requises au titre de la formation souscrite

Éléments matériels :

- Mise à disposition de tout le matériel informatique et pédagogique nécessaire
- Support de cours au format numérique projeté sur écran
- Paperboard

Référent pédagogique et formateur :

Chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

CONTACT DE L'ORGANISME

PINAULT Thomas

Fonction : Directeur et Formateur

Téléphone : 06.15.62.54.73

Adresse email : contact@tpformation-consulting.com

Vous êtes en situation de handicap ? Nous mettrons tout en œuvre pour vous accueillir ou pour vous orienter. Vous pouvez contacter Monsieur PINAULT Thomas par téléphone, par mail ou par voie postale 48 Chemin des Bassins 83440 MONTAUBOURX pour plus d'informations.

Pour toute réclamation, veuillez nous contacter par téléphone, à l'adresse e-mail ou postale ci-dessus.